

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 octobre 2013

1 Communauté de l'Agglomération Creilloise - rapport d'activité 2012 - présentation au conseil municipal

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. SZPIRKO
M. GRIMBERT
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	Mme PAMART
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. NACHITE

Étaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire expose :

Le rapport retraçant l'activité de la communauté de l'agglomération creilloise 2012 a été adressé par courriel par son Président, le 24 juillet 2013. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 27 juin 2013

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2012, qui vous a été transmis avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2012 de la CAC.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2013, adoptant le rapport d'activité 2012,
Vu le rapport d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération Creilloise a transmis à la Ville de Creil,
Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la communauté de l'agglomération creilloise,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2012 de la communauté de l'agglomération creilloise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013

et publication ou notification le... 25/10/2013

CREIL, le... 29/10/2013.....

LE MAIRE



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Baluy

